



Financé par
l'Union européenne



République Tunisienne
Ministère des Affaires Sociales



MODULE DE FORMATION EN LIGNE

Handicap et inclusion

Section	Objectif pédagogique	Contenu	Idées animation
Statistiques mondiales + nationales	Démontrer que le handicap concerne un nombre important d'individus et constitue à ce titre un enjeu de politique publique	Statistique internationale Utilisation résultats du recensement 2024 Mettre en avant les différences hommes/femmes Enfants/personnes âgés Handicap congénital/acquis Lier aux statistiques morbidité (maladies invalidantes), accident de la route, vieillissement pop etc	Quizz stat
Handicap et société	Montrer aux participants que le regard porté sur le handicap est influencé par les normes sociales et culturelles et que ceci impacte les modalités de prise en charge	Perception du handicap et biais cognitifs Handicap visible/invisible Les modèles de compréhension du handicap : caritatif/médical/social/droits humains	Jeu photos Statistiques pour illustration Situation de personnes avec prise en charge et déterminer si modèle caritatif/médical etc
Définition du handicap et de l'incapacité	Faire la différence entre handicap et incapacité fonctionnelle/déficience et	La définition du handicap simplifié	Pour illustrer l'interaction Exemple femme amputée = incapacité

	démontrer que le handicap est le résultat d'une interaction entre des facteurs personnels et un environnement		Femme vendeuse au marché a un accident est amputée ne peut plus se rendre au marché = situation de handicap Proposer d'autres situations et déterminer si handicap ou incapacité/déficience
Les facteurs individuels	Identifier les différents éléments constitutifs des facteurs individuels et influençant la situation de la personne	Les différentes incapacités fonctionnelles et leur impact sur les aptitudes Les facteurs individuels contribuant à augmenter la situation de handicap (genre, lieu de vie, niveau d'éducation, situation familiale etc) Le cercle vicieux handicap et pauvreté	Lier difficultés fonctionnelles avec des actions de la vie quotidienne (habitudes de vie) pour comprendre les limitations de la participation socio-éco Illustrer avec des histoires de vie/parcours
L'environnement	Comprendre les barrières existant dans l'environnement qui vont avoir un impact direct sur la capacité de la personne à réaliser ses habitudes de vie compte tenu de sa situation personnelle	Les barrières à la participation : attitudes / environnementales / institutionnelles	Présenter des barrières et indiquer de quelles catégories elles relèvent
Récapitulatif	Utiliser les différentes notions vues précédemment pour analyser la situation d'une personne	Le handicap est une situation L'objectif de l'intervenant social est de promouvoir la participation sociale des publics qu'il accompagne et la réalisation de leurs habitudes de vie.	<u>Exercice récap</u> : Présenter différentes situations Pour chaque situation indiquer quels sont les facteurs personnels, les barrières, les facteurs facilitateurs, les facteurs obstacles Choisir des actions parmi une liste de propositions qui vont permettre de modifier

		La participation sociale se décline à travers la réalisation des habitudes de vie qui varient selon l'âge, le genre, le milieu de vie, les choix personnels etc. Clarifier les habitudes de vie en fonction de l'âge, du genre, du lieu de vie Ex : pour un enfant jouer, aller à l'école, interagir avec sa famille etc Pour les personnes handicapées, la participation sociale est influencée par les facteurs personnels – dont les incapacités – et par l'environnement	les facteurs personnels ou l'environnement pour réduire la situation de handicap et faciliter la réalisation des habitudes de vie Remplir un format graphique Facteurs personnels + environnement = niveau participation Attention dans les exemples à ne pas renforcer les stéréotypes de genre. Ex : une petite fille qui veut jouer au foot
Cadres juridiques et politiques : la promotion des droits des personnes handicapées	Démontrer que la prise en compte du handicap est une obligation pour l'Etat et donc, par extension, pour ses agents qui, à leur échelle et dans leurs domaines, ont pour mission de promouvoir et protéger les droits constitutionnels des citoyens	Au niveau international : La CDPH : convention internationale qui crée des obligations, hiérarchie des lois, ne crée pas de nouveaux droits, date ratification tunisie convention et protocole additionnel, examens périodiques comité CDPH Au niveau national : Les différentes lois liées au handicap : loi cadre (différence def du handicap), emploi, éducation, protection sociale Point spécifique carte handicap : conditions éligibilité	Cliquer des fenêtres pour voir les principales recommandations du dernier examen périodique Cliquer des fenêtres pour voir quelques articles clés : ex : définition, accessibilité, art 5 non discrimination Information / domaine à cliquer qui donne les éléments clés du texte de référence (pas de détails sur la réalité de l'application) Animation/conditions

Société inclusive du handicap et modèles d'intervention	Clarifier le rôle de l'intervenant social dans la construction d'une société inclusive	Société inclusive Une double approche pour réaliser une société inclusive : • Autonomiser l'individu • Promouvoir un environnement inclusif Le rôle des intervenants sociaux dans le cadre de la double approche en abordant chaque dimension Souligner les actions « tous publics vulnérables » vs « spécifiques PSH » de manière à démontrer que la grande majorité des actions mises en œuvre par les intervenants sociaux sont communes à tous les publics vulnérables y compris les PSH	Les différentes formes Choisir les termes correspondants (ségrégation, exclusion etc) et réunir avec la bonne définition Liste d'actions à classer dans l'une ou l'autre des sections de la double approche Présenter des situations : Le participant doit déterminer - si la personne est en situation de handicap ou pas (en s'appuyant sur les apprentissages précédents liés aux facteurs personnels/environnement/barrières/rôles sociaux) - choisir parmi un ensemble d'actions lesquelles sont adaptées et les classer comme « autonomisation des individus » / environnement inclusif
Les alliés des intervenants sociaux en lien avec le handicap	Identifier les acteurs pouvant apporter un appui aux intervenants sociaux dans le processus inclusif	Les spécialistes : professionnels de santé et para-médicaux (ergo, psychomot, kiné), les éducateurs des centres spécialisés, les auxiliaires de vie, les médecins spécialistes (réadaptation, neurologue etc) Les OPH et les associations intervenant dans le secteur du handicap Les PSH et leurs familles Expliquer le rôle de chacun	Petit exercice où un professionnel mène une intervention spécifique. L'apprenant doit indiquer de quel professionnel il s'agit Ou Situation d'une personne handicapée qui est accompagnée par un intervenant social. Il faut choisir les acteurs que l'intervenant social va solliciter pour compléter/renforcer

			son intervention et/ou répondre aux besoins de la personne accompagnée
La notion d'aménagement raisonnable	Clarifier la notion d'aménagement raisonnable et la manière dont l'intervenant social peut être amené à adapter ses modalités d'intervention pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux services	Présenter la notion d'aménagement raisonnable dans la CIDPH et son lien avec le principe de participation Préciser la différence entre aménagement raisonnable et accessibilité (i) Aménagement raisonnable : mesure individuelle, spécifique, déclenchée par un besoin particulier, qui n'induit pas une charge disproportionnée (ii) (ii) Accessibilité : obligation générale et anticipée (normes, infrastructures, politiques) - Exemples d'aménagements raisonnables liés à différents types de barrière : communication, physique Exemples d'aménagement raisonnables dans différentes dimensions de la vie : éducation, emploi, demande de services sociaux Rappeler la posture de l'IS : L'IS doit être attentif aux besoins d'aménagement. Ceux-ci peuvent être exprimés par la personne mais pas toujours. Sur la base de ses observations ou de son analyse, l'IS peut proposer à la personne des aménagements.	Enoncés des principes participation et aménagements raisonnables qui doivent être liés à un énoncé illustratif (2 cartes à lier) Etudes de cas : Présentation de situations pour lesquelles l'apprenant doit proposer des mesures d'aménagement raisonnables à choisir dans une liste

		L'aménagement doit être décidé avec la personne (principe auto-détermination). Celle-ci peut être force de proposition car elle est experte de sa situation. Elle doit consentir aux aménagements réalisés.	
Communiquer avec les personnes handicapées	Fournir aux intervenants sociaux des conseils pour mieux communiquer avec les personnes en situation de handicap en fonction de leur déficience et des difficultés de communication qui en découlent	Revue de la terminologie appropriée : le poids des mots Conseils généraux sur la communication avec les personnes handicapées Conseils, DO et DO NOT pour : -Personne avec une déficience visuelle -Personne avec un handicap auditif -Personne avec un handicap intellectuel -Personne avec des difficultés d'élocution -Personnes avec un handicap physique -Personne avec un handicap psychique	Enoncer des phrases et indiquer si la terminologie est correcte ou non / ou pointer les mots inappropriés et les remplacer en choisissant un terme correct dans une courte liste Indiquer les DO et DO NOT puis mettre en action avec vidéo ou des images dans lesquels l'apprenant devra repérer des mauvaises pratiques Présenter des situations - l'apprenant doit proposer à partir d'une liste les ajustements à apporter pour améliorer la communication